



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 6 juin 2007

Date de la convocation 29 mai 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes à Paulhan
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance MM Jean Noël SATGER, JM FERRIERES, Aspiran Mme Françoise REVERTE, Aspiran MM Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN Mme Maryse FLORENTIN, M Xavier GARCIA, Canet M Jean Claude LACROIX, Ceyras MM Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE M Henri SOBELLA, Clermont l'Hérault M Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès M André RUAS, Lieuran Cabrières MM Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons MM François LIEB, Jean Louis LACROIX, Nébian M Guilhem DARDE, Mme Noël GROS Octon MM Jean Jacques LEBREAU, Jean Luc BIROUSTE MM Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan MM Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret M Jacques MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc M Pierre MAROUILLAT, Usclas D'Hérault M Bernard KOHN, Villeneuve</p>		<p>Procurations :</p> <p>M. Robert ARNOU à M. Jean Jacques LEBREAU M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX M. René GALTIER à M. Alain CAZORLA Mme Marie Hélène GUERRE à M Gilbert GARROFE M. Gérard SAEZ à M. Alain MATHIEU Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER</p>

Objet : Construction d'un bâtiment de stockage à Aspiran – Avenant n°1 passé avec l'entreprise HCEG CODOU pour le lot n°5 Electricité

Monsieur VIALA rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN, le lot n°5 « électricité » a été confié après procédure d'appel d'offres à l'entreprise HCEG CODOU pour un montant de 12 800 € H.T.

Il précise que des adaptations techniques doivent aujourd'hui être apportées au projet afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- coulage de 3 plots (support) destinés à recevoir les candélabres
- Pose d'un compteur électrique indépendant

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus value d'un montant de 1 096.36 € HT.

Le montant du marché initial passe de 12 800 € HT à la somme de 13 896.36 € HT.

En conséquence, Monsieur VIALA présente au Conseil un projet d'avenant concernant le lot n°5 « Electricité » du marché concernant la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN

Monsieur VIALA indique que la commission d'appel d'offres du 06 Juin 2007 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VIALA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°5 « Electricité » du marché concernant la réalisation d'un bâtiment de stockage communautaire sur la commune d'ASPIRAN passé avec l'entreprise HCEG CODOU pour un montant de 1 096.36 € HT ce qui porte le montant du marché à la somme de 13 896.36 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la
Communauté de Communes

Bernard SOTO